

connaître par la voie du "Telegram" les pensées que m'a suggérées votre lettre du 30 d'août."

L'abbé Berger parle ensuite des sollicitations que lui ont adressées les Canadiens dans le but d'avoir un pasteur de leur nationalité, et il ajoute :

" Au nom de la population canadienne, trois vénérables et respectables femmes sont allées à vous, se sont jetées à vos pieds, monseigneur, les larmes aux yeux, vous priant d'avoir pitié d'elles, de leurs hommes et de leurs enfants.

" Elles vous ont exposé qu'un grand nombre d'âmes se perdaient, parmi la population canadienne de North Brookfield. Vous les avez éconduites, en leur jetant à la figure cette monstrueuse expression qui tinte encore à leurs oreilles :

" Les âmes de tous vos Canadiens peuvent aller chez le diable, mais tant que je serai évêque de Springfield, il n'y aura pas une église française à North Brookfield ! "

Envisageant alors la question au point de vue canonique, l'abbé Berger fait remarquer à l'évêque qu'une récente lettre pontificale, s'appuyant sur la justice et le simple bon sens, enjoint aux évêques américains de toujours fournir aux groupes catholiques de leur diocèse, un prêtre de leur nationalité. En conséquence, l'abbé Berger est bien fondé à dire :

" Si une telle injonction de la part du Souverain Pontife constitue pour les évêques un des devoirs de leur charge, elle est aussi pour le fidèle ordinaire, sans titre dans la hiérarchie, la consécration d'un droit légitime."

Diable ! mais l'abbé Berger nous fait l'effet de raisonner logiquement.

Un peu plus loin, il donne à Mgr Beaven la bonne leçon que voici :

" J'ajouterai que, comme évêque, personne n'a le droit de gouverner un diocèse selon ses caprices, d'une manière arbitraire ou selon des principes encore plus mesquins.

" Vous n'avez pas le droit de fouler aux pieds le sentiment national d'un peuple ; vous n'avez pas le droit d'agir comme si, obéissant à je ne sais quelle politique d'unification, vous vouliez décidément le priver de l'usage de sa langue et lui faire oublier les traditions de sa terre natale. Vous n'avez pas le droit d'ignorer que chaque race ici-bas a ses tendresses, ses affinités spéciales et ses antipathies particulières, dont il est absolument nécessaire de tenir compte pour gouverner d'une manière judicieuse. Vous comprendrez facilement ce que j'entends, et ceux qui liront ces lignes saisiront aussi le sens de mes allusions.

" Vous avez pourtant, Monseigneur, c'est évident, oublié tout cela. Vous avez foulé aux pieds les prérogatives de l'élément canadien-français de North Brookfield ; vous avez eu recours aux mesures arbitraires, et le caprice à prévalu dans vos décisions.

" Or, Monseigneur, là où commence l'abus de l'autorité, finit le droit d'exiger l'obéissance absolue des subordonnés."